



PROCÈS VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2026

Par convocations individuelles du 11 février 2026, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHARMEIL, se sont réunis, le Mercredi 18 février 2026 à 18h30 en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Franck GONZALES Maire.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Présents :

Mme Martine BARD — M Serge BARDET — M Jean-Paul DAPP — Mme Solange DURAND — M Franck GONZALES – Mme Chantal MELIS – M Jean PIERRE — M Pierre RAPACCIULO — M Christian ROBERT – M Jean Michel SAINT ANDRÉ — Mme Mireille THERRIAUD.

Absents :

Mme Josette CHABOT pouvoir à M Franck GONZALES, Mme Denise PIASTRA pouvoir à Mme Mireille THERRIAUD, Mme Séverine PINET pouvoir à M Christian ROBERT, M Maurice TISSIER.

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Madame Chantal MELIS a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2026,
- 2- RCVCB Attribution marché travaux immobiliers,
- 3- RCVCB Pôle santé services demande de subvention DETR 2026.

Divers

En propos liminaire à la dernière séance du conseil municipal avant les élections Monsieur GONZALES, Maire, souhaite partager quelques réflexions sur les six années passées.

Il dit sa fierté de cette cohésion d'équipe qui perdure jusqu'à la fin du mandat garant de la qualité des échanges et du respect mutuel.

Monsieur GONZALES rappelle les principales réalisations du mandat notamment le développement des pistes cyclables qui apportent une solution sécurisée aux déplacements vers Vichy, le succès de l'application « intramuros » lien indispensable avec les administrés, l'implantation des panneaux digitaux avec le conseil départemental, ...etc.

Il se félicite de l'aboutissement de l'opération de reconquête du cœur de bourg, qui après 12 années, d'acquisitions foncières, de diagnostics, d'études de projet, de mobilisation des financeurs, de démolition, verra son chantier débiter dans quelques semaines.

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JANVIER 2026

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2026 transmis aux membres du conseil par voie dématérialisée. Celui-ci, est approuvé à l'unanimité

2) RCVCB ATTRIBUTION MARCHÉ TRAVAUX IMMOBILIERS

Monsieur GONZALES se réjouit que le projet de reconquête du cœur de bourg entre dans sa phase d'exécution avec le choix des entreprises attributaires des lots de travaux immobiliers décomposés en 13 lots de corps d'état.

Suite à la réception des candidatures le 15 janvier 2026, le cabinet Metre Carré maître d'œuvre du projet, a présenté une analyse des différentes offres devant la commission marchés réunie le 16 février.

Délibération n°1

OBJET : RCVCB ATTRIBUTION MARCHÉ TRAVAUX IMMOBILIERS.

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre de l'opération de Reconquête du cœur de bourg volet immobilier une consultation a été lancée sous procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales et sur le profil d'acheteur de la commune le 2 décembre 2025. La date limite de remise des offres dématérialisées a été fixée au 15 janvier 2026 à 12 heures.

Pour les besoins du marché les prestations ont fait l'objet d'un découpage en 13 lots :

- | | |
|---|--|
| - 1 Gros œuvre, | - 8 Menuiseries intérieures bois |
| - 2 Charpente bois, | - 9 Platerie peinture |
| - 3 Couverture bardage zinguerie, | - 10 Carrelage faïence |
| - 4 Étanchéité, | - 11 Revêtement de sol souple |
| - 5 Ravalement de façade, | - 12 Électricité courants forts et faibles |
| - 6 Menuiseries extérieures alu et Pvc, | - 13 Chauffage plomberie sanitaire ventilation |
| - 7 Métallerie serrurerie, | |

Trente-deux plis ont été déposés dans les délais.

Les critères d'analyse des offres ont été fixés de la façon suivante :

- | | |
|---|------|
| - Critère n°1 : Prix des prestations | 40 % |
| - Critère n°2 : Valeur technique appréciée au vu du mémoire technique | 60% |

Réunis le 16 février, les membres de la commission marchés, après examen des candidatures, analyse des offres par la MO, et dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du code de la commande publique, ont rendu un avis et proposé les attributions suivantes :

- **Lot n°1** Gros œuvre attribué à LASSOT pour un montant de 677 878,10 € HT,
- **Lot n°2** Charpente bois attribué à ROSSIGNOL pour un montant de 40 326,36 € HT,
- **Lot n°3** Couverture bardage zinguerie attribué à SUCHET pour un montant de 136 882,86 € HT,
- **Lot n°4** Étanchéité attribué à ETANCHEITE VICHYSOISE pour un montant de 50 837,08 € HT,

- **Lot n°5** Ravalement de façade attribué à MALDAN pour un montant de 104 402,31 € HT,
- **Lot n°6** Menuiseries extérieures alu et Pvc attribué à GAUTHIER pour un montant de 206 130,74 € HT,
- **Lot n°7** Métallerie serrurerie attribué à GS2A pour un montant de 96 196,95 € HT,
- **Lot n°8** Menuiseries intérieures bois attribué à MBM MENUISERIES pour un montant de 109 132,39 € HT,
- **Lot n°9** Platerie peinture attribué à BONGLET pour un montant de 311 800,38 € HT,
- **Lot n°10** Carrelage faïence attribué à AMBIANCE CERAMIQUE pour un montant de 75 213,48 € HT,
- **Lot n°11** Revêtement de sol souple attribué à SOL CONCEPT pour un montant de 43 050,90 € HT,
- **Lot n°12** Électricité courants forts et faibles attribué à ROMANOWSKI pour un montant de 177 378,00 € HT avec PSE de 18 260,00 € HT soit 195 638,00 € HT,
- **Lot n°13** Chauffage plomberie sanitaire ventilation attribué à PRO CLIM ENERGIES pour un montant de 318 511,67 € HT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1,

Vu la délibération n°2025-27 du 26 novembre 2025 par laquelle le conseil municipal a approuvé le programme, les fiches d'actions et le plan de financement prévisionnel avenant n°2 du contrat de reconquête centre-ville centre-bourg (RCVCB) signé avec le Conseil Départemental et Vichy Communauté.

Vu la délibération n°2024-17 du 12 juin 2024 par laquelle le conseil municipal a attribué le marché de Maîtrise d'Œuvre d'aménagement du cœur de bourg volet immobilier au cabinet Mètre Carré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Valide** le classement des offres tel que proposé et suit l'avis de la commission communal en date du 16 février 2026,

- **Attribue** le marché d'aménagement du cœur de bourg volet immobilier comme suit :

- **Lot n°1** Gros œuvre attribué à LASSOT pour un montant de 677 878,10 € HT,
- **Lot n°2** Charpente bois attribué à ROSSIGNOL pour un montant de 40 326,36 € HT,
- **Lot n°3** Couverture bardage zinguerie attribué à SUCHET pour un montant de 136 882,86 € HT,
- **Lot n°4** Étanchéité attribué à ETANCHEITE VICHYSOISE pour un montant de 50 837,08 € HT,
- **Lot n°5** Ravalement de façade attribué à MALDAN pour un montant de 104 402,31 € HT,
- **Lot n°6** Menuiseries extérieures alu et Pvc attribué à GAUTHIER pour un montant de 206 130,74 € HT,
- **Lot n°7** Métallerie serrurerie attribué à GS2A pour un montant de 96 196,95 € HT,
- **Lot n°8** Menuiseries intérieures bois attribué à MBM MENUISERIES pour un montant de 109 132,39 € HT,
- **Lot n°9** Platerie peinture attribué à BONGLET pour un montant de 311 800,38 € HT,
- **Lot n°10** Carrelage faïence attribué à AMBIANCE CERAMIQUE pour un montant de 75 213,48 € HT,
- **Lot n°11** Revêtement de sol souple attribué à SOL CONCEPT pour un montant de 43 050,90 € HT,
- **Lot n°12** Électricité courants forts et faibles attribué à ROMANOWSKI pour un montant de 177 378,00 € HT avec PSE de 18 260,00 € HT soit 195 638,00 € HT,

- **Lot n°13** Chauffage plomberie sanitaire ventilation attribué à PRO CLIM ENERGIES pour un montant de 318 511,67 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagements ainsi que tous les documents utiles à la passation, l'exécution et le règlement du marché correspondant, ainsi que les avenants n'entraînant pas une augmentation du montant du marché.

3) RCVCB PÔLE SANTÉ SERVICES DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2026

Après attribution du marché de travaux immobiliers ce jour, il est proposé de solliciter une subvention de l'État au titre de la DETR 2026 concernant le pôle santé services dont le coût prévisionnel s'élève à 804 188,40 € H.T.

Délibération n°2

OBJET : RCVCB PÔLE SANTÉ SERVICES DEMANDE SUBVENTION DETR 2026.

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre du programme de reconquête du cœur de bourg le volet immobilier prévoit la construction d'un pôle santé services permettant de favoriser l'installation ou la pérennisation de professionnels de santé sur le territoire.

D'une surface de 360 m² le rez-de-chaussée du bâtiment accueillera une kinésithérapeute, une podologue et un service de soins infirmiers présents sur la commune ; de plus un espace évolutif et adaptable a été réservé pour accueillir deux médecins.

Au vu des attributions des lots tous corps d'état de ce jour, le plan de financement prévisionnel des travaux du pôle santé services s'établi comme suit :

- Aménagement du pôle santé services 804 188,40 € H.T.
- Région AURA Attribution Contrat Région du 19/12/2025 : 100 000,00 €,
- Département Allier Contrat RCVCB avenant n°2 du 29/09/2025 : 265 382,17 €,
- Vichy Communauté Contrat RCVCB avenant n°2 du 2/10/2025 : 98 432,66 €,
- Etat DETR 2026 sollicitée : 161 000,00 €
- Commune autofinancement emprunt : 179 373,57 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2025-27 du 26 novembre 2025 par laquelle le conseil municipal a approuvé le programme, les fiches d'actions et le plan de financement prévisionnel avenant n°2 du contrat de reconquête centre-ville centre-bourg (RCVCB) signé avec le Conseil Départemental et Vichy Communauté.

Vu la délibération du 18 février 2026 par laquelle le conseil municipal a attribué le marché d'aménagement du cœur de bourg volet immobilier en 13 lots,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement de l'opération aménagement d'un pôle santé et services faisant partie du contrat RCVCB pour un montant de 804 188,40 € H.T,

- **Demande** à la préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) une subvention de 161 000 € HT pour la réalisation de cette opération,

- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

- **DIVERS**

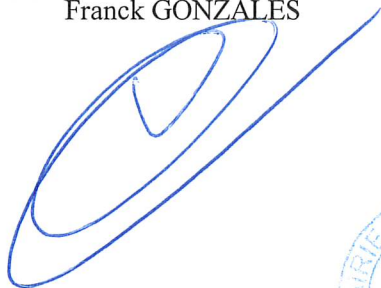
Information Faites la chasse aux déchets

Monsieur PIERRE informe l'assemblée du renouvellement de l'opération « J'aime la nature propre » qui se déroulera du 6 au 8 mars prochain. Comme chaque année la commune participe à cette manifestation portée par la fédération nationale des chasseurs.

Rendez-vous le samedi 7 mars à 8h30 parking VALMONT pour ramasser les déchets sur le secteur des Martoulets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 57.

Le Maire,
Franck GONZALES



Le secrétaire de séance,
Chantal MELIS



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2026

Listes des délibérations

[illegible]

A Charmeil, le 13 février 2020

Le maire,
Franck GONZALES

Le Secrétaire de séance
Chantal MELIS

